

Hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice : faites votre calcul !

La hausse de la valeur du point d'indice est donc fixée à 3,5 % comme l'a annoncé Stanislas Guerini, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, lors de la conférence budgétaire du 28 juin dernier. Cette augmentation sera prise en compte au 1^{er} juillet 2022 et mise en paye à partir du mois d'aout 2022.

Vous trouverez en bas de page le communiqué de presse de la CFDT-Fonctions Publiques qui analyse l'ensemble des mesures présentées en séance.

Le SPAGri -CFDT met à votre disposition un simulateur pour calculer le montant de l'augmentation de votre rémunération brute. Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous, de télécharger le fichier et de préciser votre indice majoré qui figure sur votre fiche de paye.

[Simulateur point d'indice juillet 2022](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

[cp_n_2_du_28_juin_2022](#)